

Rapport du Président

Commission Permanente du
jeudi 18 octobre 2012

Service instructeur

Service Eau, Epuration et Equipements ruraux

N° CP-2012-10-6-12

Service consulté

**PROGRAMMES DEPARTEMENTAUX
CHAPITRE 204
ALIMENTATION EN EAU POTABLE C212 ET ASSAINISSEMENT C213**

Résumé : Après examen par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne des dossiers présentés en 2012, il vous est proposé de programmer les opérations dont l'ordre de service nous est parvenu et qui figurent en annexes au rapport, ce qui induit, au titre du programme 2012, un montant de subventions de 1 552 468 € pour l'Assainissement et de 15 000 € pour l'Alimentation en Eau Potable.

Lors de ses différentes réunions, la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne du Conseil Général a validé, au titre des Programmes Départementaux d'Assainissement et d'Alimentation en Eau Potable, les opérations suivantes, pour lesquelles les ordres de service ou lettres de commande m'ont été adressés.

Programme d'Assainissement

Programme 2012 :

34 opérations représentant 6 129 400 € HT de travaux éligibles et 1 552 468 € de subventions (Annexe 1).

Programme d'Alimentation en Eau Potable

Programme 2012 :

1 opération représentant 30 000 € HT de travaux éligibles et 15 000 € de subvention (Annexe 2).

Conformément à notre procédure, je vous propose de programmer ces opérations au titre de 2012. Le montant total des subventions programmées serait ainsi porté à :

3 061 971 € au titre du Programme d'Assainissement, pour un montant d'autorisations de programme de 5,5 M€,

41 212,5 € au titre du Programme d'Alimentation en Eau Potable, pour un montant d'autorisations de programme de 1,5 M€.

Lors de sa délibération du 22 juin 2012, l'Assemblée Départementale a décidé que les subventions d'investissement d'un montant égal ou supérieur à 100 000 € feraient l'objet d'un versement en 15 annuités, correspondant chacune à 1/15ème du montant de la subvention, sauf pour celles relevant d'un dispositif contractuel en vigueur avant le 1^{er} juillet 2012, et pour lesquelles le versement reste régi par les dispositions prévues dans ce contrat.

En l'occurrence, les deux subventions de plus de 100 000 € figurant en annexe 1 sont inscrites aux contrats pluriannuels d'assainissement signés entre le Département, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et la Communauté de Communes du Pays de Thann d'une part et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Bettlach-Linsdorf-Oltingue-Fislis d'autre part, signés respectivement le 9 novembre 2010 et le 4 novembre 2011.

Elles ne sont donc pas concernées par les modalités de versement en annuités.

Les subventions seront imputées aux programmes C212 et C213, Chapitre 204 – Fonction 61 – Nature 204142.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Service Eau Epuration Equipements Ruraux

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2012

Assainissement
PROGRAMME 2012

Annexe 1

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
AST04652	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU HUNDSBACH Elimination d'eaux claires rues de l'Ecole, de la Vallée, du Moulin à Hausgauen	105 000,00	30%	31 500,00
AST04653	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU HUNDSBACH Elimination d'eaux claires rues de l'Ecole, des Abeilles, de la Vallée, ch rural à Hausgauen	277 500,00	30%	83 250,00
AST04654	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU HUNDSBACH Transfert rue de la Vallée à Hausgauen	60 000,00	30%	18 000,00
AST04656	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU HUNDSBACH Collecte rues du Moulin et du Vignoble à Schwoben	105 000,00	30%	31 500,00
AST04659	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU HUNDSBACH Transfert lieu-dit Hinterwinkel et DO SW1 à Schwoben	75 000,00	30%	22 500,00
AST04661	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU HUNDSBACH Transfert rue du Ruisseau à Schwoben	60 500,00	30%	18 150,00
AST04664	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU HUNDSBACH Elimination d'eaux claires ch. rural Eichweg à Tagsdorf	34 200,00	28%	9 576,00
AST04663	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU HUNDSBACH Collecte rues de la Vallée, de Sierentz, du Stade et DO à Tagsdorf	52 500,00	28%	14 700,00
AST04660	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU HUNDSBACH Transfert rues des Vergers, de Grentzingen et du Lett et DOSW3 à Schwoben	90 000,00	30%	27 000,00
AST04667	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU HUNDSBACH Transfert ch. rural et DOTA5 au DO-BP avec régulation aval à Tagsdorf	300 000,00	28%	84 000,00
AST04666	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU HUNDSBACH Collecte rue de Belfort-DOTA1 à Tagsdorf	92 000,00	28%	25 760,00

AST04665	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU HUNDSBACH Transfert rue du Stade à Tagsdorf	15 000,00	28%	4 200,00
AST04651	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU HUNDSBACH Elimination d'eaux claires rue de Bellevue+DO-HA2 à Hausgauen	165 400,00	30%	49 800,00
AST04649	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU HUNDSBACH Collecte rue de la Vallée, de l'Ecole et des Abeilles à Hausgauen	300 000,00	30%	90 000,00
AST04703	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU HUNDSBACH DO-TA4 et DO-TA2 et liaison à Tagsdorf	118 500,00	28%	33 180,00
AST04657	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU HUNDSBACH Elimination d'eaux claires rue du Lett et DOSW3 à Schwoben	126 400,00	30%	37 920,00
AST04655	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU HUNDSBACH Transferts rue du vignoble-DOHA1 et deux DO à Hausgauen	68 500,00	30%	20 550,00
AST04566	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BRISACH Réhabilitation de l'assainissement rue du Moulin à Widensolen	165 000,00	30%	49 500,00
AST04644	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE THANN Transformation de l'ancienne station d'épuration de Vieux-Thann en bassin de pollution	624 000,00	30%	187 200,00
AST04645	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE THANN Séparation de réseau rue de Roderen et ECP rte de B. le Haut à Bourbach-le-Bas	330 000,00	17%	56 100,00
AST04686	MAGNY Construction d'une rhizosphère	321 000,00	28%	89 880,00
AST04687	MAGNY Rue de la Suarcine et antenne, rue de Bretagne	165 000,00	28%	46 200,00
AST04688	MAGNY Liaison rue de la Suarcine - rue de Delle et transfert R1-Rhizosphère	165 400,00	28%	46 312,00
AST04627	SIA DE LAUW - GUEWENHEIM - SENTHEIM Remplacement d'un tronçon de collecteur intercommunal Sentheim-Guewenheim	184 700,00	17%	31 399,00
AST04647	SIVOM DE L'AGGLOMERATION MULHOUSIENNE Elimination d'eaux claires parasites à Bollwiller phase 2	95 000,00	21%	19 950,00
AST04672	SIVOM DE L'AGGLOMERATION MULHOUSIENNE Elimination d'eaux claires parasites à Bollwiller phase 3	200 000,00	21%	42 000,00

AST04682	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE BETTLACH - FISLIS - LINSDORF ET OLTINGUE Rues des Lilas à Oltingue	112 500,00	12%	13 500,00
AST04673	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE BETTLACH - FISLIS - LINSDORF ET OLTINGUE Rue Principale à Fislis	335 500,00	30%	100 650,00
AST04674	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE BETTLACH - FISLIS - LINSDORF ET OLTINGUE Rue de Linsdorf à Fislis	313 500,00	30%	94 050,00
AST04675	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE BETTLACH - FISLIS - LINSDORF ET OLTINGUE Rues de l'Eglise, Tilleul et Komergasse à Fislis	157 500,00	30%	47 250,00
AST04677	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE BETTLACH - FISLIS - LINSDORF ET OLTINGUE Rue de la Paix à Linsdorf (L3a-b)	286 000,00	15%	42 900,00
AST04678	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE BETTLACH - FISLIS - LINSDORF ET OLTINGUE Rue du Ruisseau à Linsdorf	97 500,00	15%	14 625,00
AST04679	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE BETTLACH - FISLIS - LINSDORF ET OLTINGUE Collecte Neumatten à Linsdorf	187 000,00	15%	28 050,00
AST04680	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE BETTLACH - FISLIS - LINSDORF ET OLTINGUE Rue Principale à Oltingue (O3)	344 300,00	12%	41 316,00
Total				1 552 468,00

**Alimentation en Eau Potable
PROGRAMME 2012**

Annexe 2

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
AEP03797	DURLINSDORF Station d'ultrafiltration - Surdimensionnement de 10 à 16 m3/h	30 000,00	50%	15 000,00
Total				15 000,00